



Fusion des Centres d'Avignon et de Sophia



Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Pilotage
votre choix du 16 juillet 2009 sera déterminant !

A maintes reprises, la section syndicale CGT-INRA des centres d'Avignon et de Sophia-Antipolis a porté la parole des agents:

- auprès de Monsieur Michel BARITEAU, président de nos deux centres, par exemple, lors des assemblées générales qu'il a organisées le 13 mars à Avignon et le 17 mars à Sophia-Antipolis,
- auprès de Monsieur Guy RIBA, Directeur Général Délégué, lors de sa visite du centre de Sophia-Antipolis le 4 février 2009 et de Madame Marion GUILLOU, Présidente Directrice Générale, lors de sa visite du centre d'Avignon le 18 mars 2009,
- lors des différents Conseils de Gestion de nos deux centres.

Malgré les laborieuses explications de la Direction Générale de l'INRA, **la fusion de nos deux centres n'est pas fondée sur des bases scientifiques**. Les activités de nos deux centres sont articulées autour de trois pôles de recherche **disjoints**:

- le pôle « Santé des Plantes » dont la très grande majorité des agents INRA qui y travaillent sont sur le centre de Sophia-Antipolis, quelques agents d'Avignon y collaborent épisodiquement
- les pôles « Production Horticole Intégrée » et « Adaptation au Changement Global » dont la quasi-totalité des agents INRA qui y travaillent sont sur les implantations du centre d'Avignon.

Les arguments sur l'amélioration de la lisibilité des deux centres, en particulier par le Conseil Régional PACA, ne sont vraiment pas convaincants. Depuis fort longtemps le Délégué Régional de l'INRA est connu et reconnu comme l'interlocuteur unique de l'INRA auprès des collectivités territoriales en général, de la région en particulier.

En fait, l'opération a comme premier but **de réduire le nombre de centres INRA**, probablement pour, à un terme non encore défini, faciliter les opérations de régionalisation de notre institut; cela transparait dans le rapport HOULLIER¹.

Dans le contexte général de réduction du nombre de fonctionnaires d'État, en particulier dans les catégories modestes, la fusion rendra moins visible la non-reconduction des postes des agents partant à la retraite.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Pilotage, le 16 juillet prochain, vous n'aurez qu'à débattre du « scénario préférentiel qui sera suivi dans le but de mettre en œuvre le Centre Unifié INRA PACA le 1er janvier 2010 » et à « choisir »² l'un des quatre.

La présentation de ces scénarios (diapositives 14 à 17) qui ne porte que sur les Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche SDAR montre la préoccupation de la Direction Générale

Les nombreux « d'inconvénients » du scénario 1 « Continuité » et du scénario 3 « Intégration des fonctions d'appui dans la (sic) Très Grande Unité » vont vous dissuader de les retenir.

Le scénario 4 porte le titre à la fois pompeux et inquiétant de « Répartition **optimale** des fonctions d'appui entre le centre et les unités »; sa mise en œuvre au 01/01/2016 va vous conduire à ne pas le retenir. Il est paré de nombreux d'atouts par le cabinet Deloitte, spécialisé dans le Business Process Outsourcing, en particulier « la gestion déléguée des fonctions comptables et d'administration de la paie et du personnel et la gestion de processus administratifs »³.

¹ A la page 34, paragraphe « Au niveau des centres »: *Dans un contexte de réflexion de l'État sur les missions et les périmètres des collectivités territoriales et de polarisation des dispositifs, la question de l'amplification d'un tel mouvement (la fusion des centres) se pose»*

² Deloitte, document pour le Conseil de Gestion du 9 juin 2009, diapositive 4

³ Deloitte, http://www.deloitte.com/dtt/section_node/0,1042,sid%253D179321,00.html

Tout est donc dit, tout est donc fait, pour que vous « choisissiez » le scénario 2 « Mutualisation complète des fonctions SDAR ».

Ce que craignent légitimement nos collègues de Sophia Antipolis, c'est que les SDAR de Sophia-Antipolis ne deviennent que des annexes ou des antennes des SDAR d'Avignon.

Nos collègues craignent que l'implantation « Sophia-Antipolis » du centre INRA PACA serve de réservoir de postes pour un renforcement des SDAR du Centre INRA PACA dont la plus grande part est et sera à Avignon: le récent renforcement du collectif de direction des SDAR conforte leurs craintes.

Nos collègues de Sophia Antipolis craignent que la répartition des tâches au sein des différents SDAR ne leur permette plus de bien valoriser leurs compétences, dès lors qu'ils seront cantonnés à des tâches d'exécution ou qu'ils n'exécuteront qu'une partie de la chaîne des opérations; les décisions majeures seront prises à Avignon.

Par exemple, nos collègues voient dans l'affectation du numéro codique C21 du centre d'Avignon au Centre INRA PACA et donc dans la disparition de C27, celui du centre de Sophia-Antipolis, une illustration de cette « dépendance ».

La conséquence majeure du choix du scénario 2 est **de modifier les positionnements fonctionnel et opérationnel des agents concernés**, aussi bien à Sophia-Antipolis qu'à Avignon.

A Sophia-Antipolis, parmi les 40 agents des SDAR, certains (Communication, Documentation, ou Systèmes Informatiques,...) ont des responsables fonctionnels et opérationnels différents, les autres dépendent complètement du Directeur des SDAR : Espaces verts, Formation, Gestion administrative et financière, Gestion des Ressources Humaines,.Travaux.).

A Avignon, actuellement seulement 55 des 580 agents dépendent, au moins sur le plan fonctionnel, du Directeur des SDAR, tandis que chacun-e des 38 gestionnaires ou secrétaires d'unités dépend tant sur le plan fonctionnel que sur le plan opérationnel de son Directeur d'Unité.

Pour ces agents, la mutualisation complète des fonctions SDAR signifiera le passage sous l'autorité fonctionnelle de la Direction des SDAR avec changement de notateur primaire et réduction importante du rôle des directeurs d'unité dans les propositions d'avancements.

La mutualisation complète des fonctions SDAR transférera des unités et services vers les SDAR la gestion des postes administratifs (congrés, formation, compensation des congrés longue durée, remplacement des postes à la suite de mutation ou de départ à la retraite, ..).

La mutualisation complète des fonctions SDAR réduira ipso facto les pouvoirs des services et unités quant à l'affectation ou l'utilisation de leurs ressources contractuelles.

Ni les uns ni les autres n'ont été informés de ces conséquences et n'ont été appelés à débattre de cette modification radicale.

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Pilotage, vous savez que **nous ne sommes pas favorables à ce projet de fusion.**

Nous souhaitons vous dire solennellement que **votre choix du 16 juillet ne sera ni anodin, ni purement technique.** Il aura des conséquences importantes sur le contenu et l'organisation des activités professionnelles d'agents **souvent peu entendus et encore moins écoutés :**

- des agents fonctionnaires qui relèvent du corps des Adjoints Techniques mais aussi de celui des Techniciens, et
- des agents précaires, de niveaux équivalents, mais pour une durée n'excédant pas onze mois.

Nous espérons que vous aurez en tête nos arguments, lorsque vous prendrez collectivement votre décision.